

DAOUDAL HEBDO

5€
.00

n° 118 - 2011 Semaine 10
Jeudi 10 mars 2011 - 4e année

Magazine hebdomadaire d'information politique et religieuse
BP16023 F 56160 Guémené-sur-Scorff - redaction@daoudal-hebdo.info

Abonnement France Métropole: 180 € DOM-TOM: 210 €
Europe CEE & Suisse: 210 € Autres pays: 270 €

JUPPÉ EN EGYPTE: VIVE LES FRÈRES MUSULMANS...

Éditorial

Alain Juppé, notre ministre des Affaires étrangères, est allé en Egypte. Il a rencontré des membres de la "coalition des jeunes de la révolution", notamment des Frères musulmans. Ce dialogue « m'a permis de bien mesurer que la présentation qui est faite parfois de ce mouvement mérite d'être éclairée et approfondie », car « plusieurs d'entre eux m'ont fait part de leur vision d'un islam libéral et respectueux des principes démocratique », a-t-il dit.



C'est à pleurer de bêtise. Et de criminelle inconscience.

L'ARTICLE 2: LA CHARIA

D'autre part, Alain Juppé a assuré le maréchal Tantaoui, chef du Conseil suprême des forces armées, « de la confiance que la France place dans le CSFA pour conduire la suite du processus de transition politique ».

Or on sait ce qu'est le processus. Il y aura le 19 mars un référendum sur les amendements à la Constitution proposés par une commission de juristes (où il y avait un des chefs des Frères musulmans, mais pas de copte). Ces amendements visent à supprimer diverses dispositions établies par Hosni Moubarak pour verrouiller son pouvoir. Et rien d'autre.

Ainsi on ne touche pas à l'article 2, qui stipule que la charia est la source principale de la législation. D'ailleurs, le grand imam d'Al Azhar, cheikh Ahmed El-Tayeb, avait mis en garde, le 16 février, contre tout amendement de l'article 2, car toute modification de cet article pourrait « semer la discorde et freiner les libertés et le processus démocratique dans le pays ». Sic. Voilà encore un musulman qui doit plaire à Juppé: la charia, c'est la liberté et la démocratie...

Alain Juppé n'a pas eu un mot pour les coptes. Ils étaient pourtant au moins un mil-

lier à manifester devant le siège de la télévision d'Etat. Ils étaient déjà là la veille, et ils furent encore plus nombreux le lendemain, puis le surlendemain. Pour protester contre l'attaque de Soul par 4 000 musulmans qui ont incendié l'église et forcé de nombreux coptes à s'enfuir. Pour protester contre l'attitude de l'armée, qui a d'abord refusé d'intervenir, puis qui est intervenue une fois que tout était terminé, pour imposer le couvre feu aux 12 000 coptes de la ville et regarder les musulmans détruire les derniers

pans de mur de l'église et prendre possession des lieux en y organisant une « prière »...

L'origine de cette attaque est une histoire d'amour entre un copte et une musulmane. Le père de la jeune fille a été tué par son cousin parce qu'il refusait de tuer sa fille pour sauver l'honneur de la famille. Le frère de la jeune fille a alors tué le cousin pour venger la mort de leur père. Et les musulmans ont attribué la responsabilité des deux meurtres aux coptes...

LE GOUVERNEUR ET LES MUSULMANS

Le maréchal Tantaoui a promis que l'église serait rebâtie au même lieu, aux frais de l'armée. Mais le maréchal paraît avoir quelques années de retard. En décembre 2005, Moubarak a transféré aux gouverneurs la responsabilité de décider de la construction des églises. Or le gouverneur de la province où se trouve Soul a décidé que l'église devait être reconstruite en un autre endroit, à la périphérie de la ville... afin de laisser aux musulmans la jouissance du terrain où se trouvait l'église.

C'est pourquoi les coptes ont décidé de manifester jusqu'à ce qu'on leur rende le terrain. Mardi soir, ils étaient des milliers aussi à manifester sur l'autoroute près du quartier des chiffonniers. Les musulmans sont passés à l'attaque. Il y a eu dix morts et plus de 100 blessés...

DANS CE NUMÉRO

• Page 2

Angèle,
la « morte qui entendait »
A propos
du « Locked-in syndrome »

• Page 3

Sarkozy dans le texte

• Pages 4 & 5

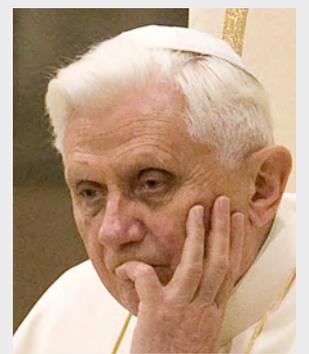
Grande-Bretagne: le ton
monte contre « l'Europe »
La dictature
de la Cour de Justice

• Pages 6 & 7

Shahbaz Bhatti:
témoignages et documents

• Page 8

Et voici l'épisode
« peuple juif »
Dimanche prochain...



Directeur de Publication: Yves Daoudal
redaction@daoudal-hebdo.info
www.daoudal-hebdo.info

Citations autorisées avec mention d'origine.
ISSN 1968-0066. Dépôt légal à la parution

Composition et impression Studios EDH™
BP 2 - 27 290 Pont-Authou (Normandie)
421.115.866.00012
www.editions-helgoland.fr



A PROPOS DU « LOCKED-IN SYNDROME »

Une étude dirigée par le professeur de neurologie Steven Laureys de l'université de Liège indique que des patients atteints de « locked-in syndrome » (patients ayant leurs facultés intellectuelles mais totalement paralysés) se disent en majorité « heureux » en dépit de leur lourd handicap.

Sur les 65 patients de l'association française Alis qui ont répondu complètement à l'enquête, 47 (72 %) ont déclaré être heureux et 18 (28 %) malheureux. Seuls 4 ont indiqué qu'ils opteraient pour l'euthanasie. « **Cette étude montre d'abord qu'en dépit d'un handicap très lourd, il est possible de vivre avec cette pathologie** » et que « **contrairement à ce que certains peuvent penser, la vie avec cette pathologie vaut bien la peine d'être vécue** », explique le Pr. Laureys (dont l'équipe avait découvert que deux patients dits en état végétatif étaient en fait pleinement conscients : *Daoudal Hebdo* N° 68). « **On constate qu'il existe des phases différentes dans la maladie avec une sorte d'adaptation au fil du temps. On remarque par exemple que les personnes qui ne sont pas heureuses sont en général atteintes depuis moins d'un an par ce syndrome.** » « **C'est un message que la médecine mais aussi la société tout entière doivent entendre, notamment en facilitant l'accès à des services de rééducation qui, en France, est loin d'être optimal.** »

Les auteurs soulignent que les résultats de cette étude contribuent au débat sur le suicide assisté que certains veulent rendre accessible à ces patients. Les demandes de suicides assistés, remarquent-ils, ne peuvent être considérées comme valides tant que les patients n'ont pas eu « **une chance d'atteindre un état stable de bien-être subjectif** ».

ANGÈLE, LA « MORTE QUI ENTENDAIT »

Culture de vie

Angèle a aujourd'hui 58 ans. En 2009 elle se rend à l'hôpital souffrant de picotements. Le soir même elle se retrouve paralysée et dans le coma. Les médecins la mettent sous respiration artificielle et pensent qu'elle est morte cérébralement. En fait elle est bien vivante. Elle a témoigné dans l'émission Sept à Huit diffusée sur TF1 le 17 février dernier. Voici l'essentiel de son témoignage.

J'étais vraiment comme un arbre, qui vit, mais on peut tout lui faire, on peut le découper, mais il ne criera jamais... J'étais vivante, et j'entendais tout ce qui se faisait, les amis, la famille, les gens qui passaient, qui pleuraient, qui me parlaient, une amie me disait : « **Même dans le coma tu es belle.** » C'est là que j'ai appris que j'étais dans le coma...

J'essayais de bouger, de crier, de dire « **Je suis vivante, je vous entends** », mais rien, impossible. On mettait de la musique pour essayer de stimuler mon cerveau mais on en mettait beaucoup trop, j'aime bien la musique, c'était agréable au début, mais petit à petit ça devenait un supplice.

Les infirmières parlaient de moi comme si je n'étais déjà plus là, j'entendais : « **Elle a trois soins par jour, on va ne lui en faire qu'un, de toute façon elle va bientôt clamer.** » Je me suis dit, mon Dieu, ils vont quand même réagir, ils vont faire des examens, ils vont voir que ce n'est pas vrai...

IL N'Y A PLUS QUE LE CŒUR...

Je craignais le pire, je me disais : si j'étais d'accord pour le don d'organes alors on pourrait me prendre mes organes, comme ça, vivante... ⁽¹⁾ Je me disais : ce n'est pas possible, il faut faire quelque chose, ma famille va dire non. C'est ce que ma famille a dit tous les jours : non, on ne débranche pas. Un médecin lui avait dit, au bout de la première semaine, qu'il n'y avait plus que le cœur qui fonctionnait ; en fait il y avait aussi le cerveau mais c'est ce qu'ils n'ont pas vu. Ils ont fait des examens mais pas d'IRM cérébrale, j'aimerais bien qu'ils le fassent avant de débrancher.

Un jour j'entendais un médecin qui disait à des confrères : « **Voilà, je vais vous montrer comment on procède pour voir si la personne est vivante ou morte.** » C'est là qu'il m'a pincé le téton, qu'il a tiré dessus, c'était une douleur atroce, un peu comme si on vous arrache l'oreille à vif ou un doigt de pied, et il l'a fait deux fois. Apparemment je n'ai pas bougé, c'était la preuve...

Ce qui me faisait le plus mal c'est quand on me nettoyait les sinus. J'avais l'impression qu'on m'arrachait tout. Ils ne pouvaient pas savoir que je ressentais tout, sans bouger, sans me manifester, sans pouvoir hurler. Je



ne vous cache pas qu'il y a des moments où j'aurais espéré qu'on me fasse une piqûre et qu'on en finisse.

UN CERCUEIL CHÊNE CLAIR...

Le médecin a dit à ma famille de faire les démarches pour mes funérailles, il a dit que de toute façon ça allait se faire d'un jour à l'autre. Et ils ont fait les démarches. Je suis peut-être la seule au monde qui a pu voir ce qui était prévu pour moi : cercueil chêne clair, capitonné blanc... c'était très bien...

Le jour de mon anniversaire de mariage, j'ai réussi à pleurer, à faire sortir une larme. Ma fille l'a vue. On lui a dit : « **Ce n'est pas possible, c'est le gel qui est dans les yeux.** » Mais ce jour-là, aussi, j'ai bougé un petit doigt. J'ai entendu : « **Elle se réveille !** »

Ce cauchemar a duré deux semaines et demie. Les médecins ne comprennent pas, ils ne savent pas. Il paraît que le médecin a parlé de mon cas en l'intitulant : *Les morts nous entendent.*

Si je témoigne, c'est parce qu'il y a sûrement d'autres personnes dans le même cas. Pour dire aux gens, surtout aux médecins et aux infirmières : il faut faire attention, il y a des gens qui sont dans le coma et sont paralysés, peut-être qu'ils entendent, peut-être qu'ils souffrent et qu'il faut faire plus attention.

⁽¹⁾ En effet, on prélève les organes sur des personnes en état de mort cérébrale et dont le cœur bat encore. D'où une réflexion atroce dans un commentaire, sur le site de TF1, disant que ce témoignage peut donner de faux espoirs et porter « **une nouvelle atteinte à la réflexion sur le don d'organes** » : c'est-à-dire à l'absence de réflexion, au dogme selon lequel on peut prélever des organes à partir du moment où un médecin a décidé qu'il y avait mort cérébrale...

On a beaucoup parlé du discours de Nicolas Sarkozy au Puy-en-Velay, où il magnifie l'héritage chrétien de la France. En fait, entre deux envolées lyriques sur la France chrétienne, il parle aussi de l'héritage musulman, de l'héritage juif, de l'héritage des Lumières... Mais surtout, il dit des absurdités. Ou plutôt on lui en fait dire. Je ne sais pas si le rédacteur est Henri Guaino, mais si c'est le cas il ferait bien de se trouver une autre occupation. Quoi qu'il en soit, puisque c'est le président qui parle, c'est le président qui dit des âneries. Enormes.

PREMIÈRE ÂNERIE : LES ARCHITECTES DU MOYEN ÂGE

• Citation :

Il y a près de mille ans, des architectes inspirés qui ne disposaient pas d'autres moyens techniques que leur talent et que leur foi eurent l'idée folle de jeter dans le vide la nef de leur église pour l'affranchir des contraintes naturelles qui la bridait et faire ainsi de ce chaos volcanique originel du mont Anis, le point d'appui d'un formidable viaduc spirituel lancé vers le Ciel.

Magnifique, n'est-ce pas ? Mais absurde. Des architectes n'ayant pas d'autres moyens techniques que leur talent et leur foi n'auraient jamais pu construire une quelconque cathédrale. Ces architectes inspirés étaient d'abord des architectes qui disposaient de moyens techniques qui stupéfient encore les architectes d'aujourd'hui, et qui, en quelque sorte, regardent vraiment une cathédrale. C'était le temps des francs-maçons véritables, dont le secret n'était pas un catalogue de fantasmes et une couverture pour les complots idéologiques, mais le moyen de préserver des techniques toujours plus audacieuses.

DEUXIÈME ÂNERIE : LES CARACTÈRES « SOUFQUES »...

• Citation :

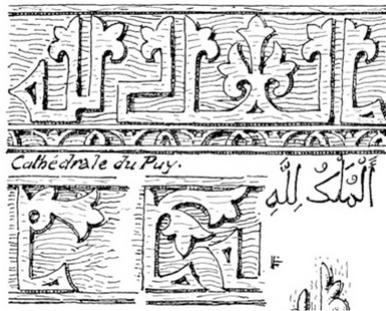
Il est difficile de passer devant les antiques portes de cèdre de la Cathédrale et leurs inscriptions en langue soufique sans être impressionné et ému de cette rencontre entre la langue de l'Islam et l'architecture romane !

La langue soufique... Les soufis n'ayant pas de langue particulière, il n'y a pas de langue soufique. D'ailleurs *soufie* serait suffisant. Le mot qu'il fallait utiliser est « coufique ». Mais il n'y a pas non plus de « langue coufique ». Il y a un ca-

ractère coufique, qui est le plus ancien style de calligraphie arabe, emprunté au syriaque.

Il y a deux portes, qui se répondent. L'une est sculptée de scènes de l'enfance du Christ, l'autre de la Passion. Sur la première il y a une frise formée en effet de caractères coufiques. Toujours les mêmes, indéfiniment répétés (comme les grecques sur les vases antiques). Sur l'autre porte, cette frise est remplacée par un entrelacs, avec les mêmes fleurons qui ornent les lettres coufiques de la première. Il s'agit donc de l'évidence d'un simple motif décoratif, non d'une proclamation islamique (dont on ne voit pas ce qu'elle ferait sur une porte glorifiant le Christ).

Certes, en 1938, l'orientaliste Georges Marçais, réfutant les interprétations antérieures, a établi que l'inscription est *almk llh*, (al-moukou li-llah), c'est-à-dire « **la souveraineté à Allah** » (ce qui est clairement une formule coranique). Mais pour obtenir ce résultat il faut admettre que l'artiste (qui signe Gauzfredus : Geoffroy) a inversé la dernière lettre du premier et du second mot : il ne connaissait pas l'arabe, il a copié un motif décoratif qu'il a trouvé sans doute sur un tissu arabe comme il en circulait beaucoup (déjà) à l'époque. On peut voir ainsi en d'assez nombreuses églises médiévales des lettres arabes (mais sans signification, contrairement à celle du Puy) utilisées pour la décoration. Enfin, contrairement à ce qu'on pourrait croire, le motif n'est pas d'origine espagnole. Si l'inscription a été longtemps mystérieuse, c'est parce que le « m » n'est pas du tout écrit comme on l'écrivait dans l'Espagne musulmane, mais comme on l'écrivait à Kairouan (Tunisie).



TROISIÈME ÂNERIE : LA VIERGE NOIRE

• Citation :

Il est difficile de rendre visite à la statue de la vierge qui (...) est l'objet depuis des siècles de la plus grande dévotion, sans s'interroger (...) sur le symbole que repré-



sente justement une Vierge Noire. (...) En voyant cette vierge noire, je me disais : « quelle force que cette vierge en majesté, dont la peau n'avait pas la même couleur que celle des fidèles qui venaient la vénérer au moyen âge. »

On ne demande pas au plumitif de Nicolas Sarkozy de connaître les pères de l'Eglise, ou simplement la liturgie catholique (encore que, quand on aborde un tel sujet...), mais faire de la vierge noire un emblème de l'antiracisme, il faut oser...

« **Je suis noire mais belle** » : cette parole de l'Épouse du Cantique des cantiques, dans la tradition catholique, a toujours été appliquée à la Mère de Dieu. Les fidèles du moyen âge le savaient, car c'est dans la liturgie. La Sainte Vierge est noire notamment quand elle représente l'Eglise, qui est sainte et composée de pécheurs. Et le croyant qui la regarde voit que son âme à lui est également noire, par ses péchés, et belle, parce que rachetée par le Christ. C'est aussi l'Eglise noircie par les persécutions, par sa traversée dans ce monde hostile et sale, et il en est de même du fidèle. Ce n'est pas la force de l'idéologie antiraciste du Xe siècle... mais celle de la théologie la plus traditionnelle.

QUATRIÈME ÂNERIE : LA SYNAGOGUE DE CLERMONT

• Citation :

Il y a quelques semaines, j'ai reconnu et salué les racines juives de la France. Grégoire de Tours, le plus ancien de nos historiens, qui dans les mêmes pages de son Histoire des Francs, parle pour la première fois non seulement du sanctuaire du Puy-en-Velay mais de la synagogue de Clermont ! C'était en Auvergne déjà et Grégoire de Tours écrivait il y a près de quinze siècles !

En effet. Et il y avait beaucoup de juifs à Clermont. Néanmoins l'exemple est très mal choisi. Car si Grégoire de Tours parle de la synagogue de Clermont, c'est pour dire qu'elle fut rasée par une foule de chrétiens en colère après l'agression dont avait été victime un juif converti, et qu'après un magnifique discours de l'évêque Avit, plus de 500 juifs se convertirent (et les quelques autres partirent à Marseille).

Pour les racines juives, c'est aussi raté que pour les racines musulmanes que révélerait la porte de la cathédrale...

GRANDE-BRETAGNE : LE TON MONTE CONTRE « L'EUROPE »

Europe

Le 11 février dernier, le Parlement britannique a ouvertement défié la Cour européenne des droits de l'homme. Celle-ci exigeait que le Royaume Uni garantisse aux prisonniers le droit de vote (qui leur est refusé depuis une loi de 1870). Or les députés ont adopté, par 234 voix contre 22, une motion rejetant le diktat de la Cour. Une première. Jamais aucun Etat n'avait osé rejeter un arrêt de la CEDH.

L'affaire dure depuis 2005. Dans un arrêt rendu le 6 octobre de cette année-là, la CEDH donnait raison à deux détenus britanniques, ce qui contraignait le Royaume-Uni à revoir sa législation. Le gouvernement travailliste traîna les pieds, sachant que la population était massivement hostile au droit de vote des détenus. Un autre détenu porta plainte, et le 23 novembre 2010, la CEDH condamnait de nouveau le Royaume Uni, lui donnant six mois « **pour introduire des propositions législatives visant à mettre les dispositions litigieuses en conformité avec la Convention** ».

CA ME REND MALADE, DIT CAMERON

En raison de l'ultimatum de la CEDH, David Cameron avait fini par s'en remettre au Parlement. Pour lui demander de mettre la législation britannique en conformité avec les demandes de la CEDH, en faisant le « minimum nécessaire », c'est-à-dire en donnant le droit de vote aux prisonniers condamnés à des peines de prison de moins de quatre ans. Non sans dire que ça le rendait « **physiquement malade de simplement envisager de donner le droit de vote à quiconque est en prison** », ajoutant qu'il avait de la sympathie pour ceux qui ont du « **dédain pour les bureaucrates non élus de Strasbourg** »...

Les députés ont opposé un refus massif, quasi unanime. Que la presse s'est empressée de saluer : « **Le jour où nous avons défié l'Europe** », titrait un quotidien.

« **La balle est maintenant dans le camp du gouvernement pour retourner voir la CEDH et lui dire qu'elle ne peut pas supplanter le Parlement** », déclarait David Davis, le député conservateur coorganisateur du débat parlementaire avec le travailliste Jack Straw.

LE GOUVERNEMENT FAIT APPEL

Le 2 mars, le ministre des Affaires constitutionnelles, Mark Harper, a fait sa

voir que le gouvernement avait officiellement demandé que l'affaire soit réexaminée par la grande chambre de la CEDH. Il a déclaré : « **L'une des vraies questions soulevées par la Cour était que l'interdiction avait été établie en 1870 et que le Parlement n'a pas examiné depuis lors si elle était conforme à la politique pénale moderne. Or, maintenant, la Chambre des Communes a débattu de la question très attentivement [le débat a en effet duré six heures], et a adopté une position très claire. Nous espérons que la Cour acceptera de réexaminer cette question, prendra en considération ce que le Parlement a dit, et révisera sa position.** »

La CEDH a nommé une commission de cinq juges pour examiner si l'appel du Royaume Uni est recevable. (Et, en attendant, l'arrêt de novembre 2010 est suspendu...)

Mais, si l'on considère la réaction, immédiate, du Conseil de l'Europe au vote du 11 février, ce n'est pas gagné. Le président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe déclarait : « **Je suis très déçu par le vote de la nuit dernière, qui méprise ouvertement l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme au sujet du droit de vote des détenus. J'avais espéré que le Parlement de l'une des plus anciennes démocraties d'Europe – considéré comme jouant un rôle de premier plan dans la protection des droits de l'homme – encouragerait le Royaume-Uni à honorer ses obligations internationales, comme l'y a exhorté notre Assemblée pas plus tard que le mois dernier. Tout Etat membre doit mettre en œuvre les arrêts de la Cour.** »

Mais si la commission des cinq juges rejette l'appel britannique, ce sera reçu comme un insupportable camouflet d'une institution supranationale au Parlement souverain du Royaume... Et la campagne pourra reprendre de plus belle...

UN ARRÊT SURRÉALISTE

L'arrêt de 2005 était surréaliste. Car il reconnaissait que dans plusieurs pays membres du Conseil de l'Europe les détenus n'avaient pas le droit de vote, et dans certains pays de façon plus stricte qu'au Royaume Uni (où certaines peines légères ne privent pas du droit de vote, alors que dans certains pays les détenus



Le bunker de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Massivement maçonnique.

libérés ne recouvrent pas ce droit), et que chaque Etat a une marge d'appréciation sur la question... Il ne se fondait que sur « l'article 3 du protocole N° 1 » de la Convention européenne des droits de l'homme, qui dit seulement : « **Les Hautes Parties contractantes s'engagent à organiser, à des intervalles raisonnables, des élections libres au scrutin secret, dans les conditions qui assurent la libre expression de l'opinion du peuple sur le choix du corps législatif.** » Et il a donné raison aux détenus britanniques, obligeant ainsi le Royaume Uni à modifier sa loi alors que d'autres Etats peuvent tranquillement conserver leur législation plus restrictive...

En outre, sur les 16 juges de la chambre, 5 exprimèrent leur total désaccord. Le plus remonté étant Jean-Paul Costa, qui est depuis 2006 le président de la Cour...

LE RAPPORT QUI DEMANDE DE QUITTER LA CEDH

Le vote des Communes est intervenu quatre jours après la publication d'un rapport, salué avec enthousiasme par une bonne partie de la presse et un certain nombre de députés conservateurs, demandant carrément que le Royaume Uni quitte la Cour européenne des droits de l'homme.

Cela émanait du groupe de réflexion Policy Exchange, et le rapport était signé par l'ancien conseiller du gouvernement Michael Pinto-Duschinsky.

Le rapport souligne que les juges de Strasbourg n'ont aucune légitimité démocratique, qu'ils sont faiblement qualifiés par rapport aux juges britanniques, et que le Royaume-Uni est asservi à cette inexplicable bureaucratie supranationale.

L'avant-propos est du célèbre juge (aujourd'hui à la retraite) Lord Hoffmann, qui mène depuis longtemps un combat contre la CEDH. La Cour, écrit-il, « **s'est**

arrogé un pouvoir extraordinaire dans la gestion des systèmes juridiques des Etats membres ». Et, « ces dernières années, les droits de l'homme, comme la santé et la sécurité, sont devenus synonymes de décisions insensées prises par les tribunaux et les administrations », sous l'influence de la CEDH.

Le directeur de Policy Exchange, Neil O'Brien, a expliqué à la BBC : « **Bien que ce ne soit pas une chose facile ou simple de couper les liens avec la Cour, c'est possible, et nous pensons que, pour toute une série de raisons, nous devons maintenant le faire, parce que cette Cour banalise de plus en plus et étend à l'excès la notion de droits de l'homme dans des domaines où elle n'a vraiment pas sa place.** »

L'INQUIÉTUDE DE LA CEDH

Il va de soi que cet appel s'est ensuite largement nourri du vote du Parlement... Et, le 1er mars, Thorbjorn Jagland, le secrétaire général du Conseil de l'Europe, s'en inquiétait ouvertement : « **Je crois qu'il faut réfléchir aux conséquences d'un tel acte : ce pourrait être le point de départ de la destruction de tout le système de la Convention que nous avons construit en Europe... Si un pays commence à**

se retirer du système de la Convention et de la Cour, ce pourrait être le début d'un processus que d'autres suivront. » Bien vu...

En fait il n'y a guère de chances que le Royaume-Uni veuille vraiment quitter la CEDH, notamment à cause de l'opposition des libéraux. Et officiellement le gouvernement a dit qu'il voulait une profonde réforme de la CEDH. Ce dont se félicite Thorbjorn Jagland, qui fait semblant de croire qu'il s'agit d'une réforme visant à limiter l'engorgement de la CEDH et non d'une réforme de fond.

Mais à Strasbourg on a encore un autre motif d'inquiétude : une commission parlementaire britannique a été nommée pour étudier la possibilité d'élaborer une « charte des droits » britannique qui primerait la Convention européenne des droits de l'homme... Ce qui dans l'optique du Conseil de l'Europe est impensable...

On notera enfin que la CEDH renvoie toujours à la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adoptée le 24 juin 2005. Une résolution demandant aux Etats membres d'abolir toutes les restrictions au droit de vote.

Cette résolution appelle en effet à « **réexaminer les restrictions existantes aux droits électoraux des détenus** », mais aussi « **à signer et à ratifier la Convention de 1992 du Conseil de l'Europe sur la participation des étrangers à la vie publique au**



David Cameron veut une réforme en profondeur de la CEDH.

niveau local, et à accorder des droits électoraux actifs et passifs aux élections locales à tous les résidents légaux ».

Cela veut dire que si des immigrés saisissent la CEDH parce qu'ils n'ont pas le droit de vote aux élections locales en France, la France peut se faire condamner au même titre que le Royaume Uni...

LA DICTATURE DE LA COUR DE JUSTICE

Après le vote de la Chambre des Communes contre la CEDH, un journal britannique a titré : « **Il est temps de quitter l'Union** ». Or il ne s'agit pas de l'UE, mais du Conseil de l'Europe. En France aussi, la confusion est fréquente. A vrai dire il y a une bonne raison à cette confusion : c'est la même idéologie qui inspire les deux institutions, qui ont aussi le même drapeau.

Quoi qu'il en soit c'est bel et bien contre l'UE que les Britanniques sont également révoltés, après un arrêt de la Cour de Justice européenne condamnant la « discrimination » tarifaire basée sur le sexe dans les assurances privées (ce qui va interdire les assurances automobile moins chères pour les femmes : où l'on voit l'égalité des sexes se retourner contre les femmes...).

L'affaire est assez peu évoquée en France. Mais c'est un tollé en Grande-Bretagne : l'arrêt est considéré, à juste titre, comme une nouvelle attaque contre les libertés nationales. Sauf par... les assureurs : le patron de l'un des plus

grands groupes d'assurance automobile a déclaré : « **En tant qu'assureur, je suis content. Nous allons augmenter les tarifs pour les jeunes femmes, et nous ne les baisserons pas beaucoup pour les hommes. Cela signifie davantage de profits...** »

LA COUR RÉÉCRIT LA DIRECTIVE...

Mais si l'on va y voir de plus près, cet arrêt est infiniment plus scandaleux que ce qu'en croit la presse britannique (et la presse française qui manifestement s'en moque).

En effet, la Cour de Justice européenne décide d'elle-même de l'application qui doit être faite d'une directive européenne, en contredisant le texte même de la directive.

Il s'agit de la fameuse directive de 2004 contre toutes les discriminations directes et indirectes. Une directive tellement aberrante qu'elle doit énumérer une liste de domaines où la prétendue

discrimination est légitime, ou provisoirement tolérée. Les assurances font partie de ce dernier cas. La directive indique que les Etats membres peuvent autoriser des différences de tarifs d'assurance avant le 21 décembre 2007, et qu'ils réexamineront leur décision cinq ans après le 21 décembre 2007, en tenant compte d'un rapport de la Commission.

C'est clair. Eh bien la Cour de Justice européenne a décidé de rayer cette disposition d'un trait de plume, et décrété qu'il ne devra plus y avoir aucune différence entre les sexes dans les assurances au 21 décembre 2012...

On savait déjà que la Cour de Justice européenne se comportait de plus en plus comme la Cour suprême des Etats-Unis, donc comme une instance supranationale niant les souverainetés nationales (ou ce qu'il en reste), mais là, elle impose carrément sa dictature sur les institutions politiques de l'Union européenne, et en conséquence sur tous les Etats membres à la fois.

SHAHBAZ BHATTI: TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS

Pakistan

Les funérailles de Shahbaz Bhatti se sont déroulées le 4 mars, en deux temps. Il y a d'abord eu une messe célébrée en l'église Notre-Dame de Fatima, dans la capitale, par l'évêque d'Islamabad, Mgr Rufin Anthony. Dans son homélie, il a dit qu'il considérait Shahbaz Bhatti comme son fils, car il était du même village catholique de Khushpur ⁽¹⁾ et l'avait vu grandir. « Il me rendait souvent visite pour des études bibliques. Très jeune, il avait dédié sa vie à Jésus-Christ. » Il a toujours vécu son engagement social et politique « en tant que service du bien commun et comme témoignage de la foi dans le Christ ». « Dans le cadre de ce service, Bhatti a accompli la volonté de Dieu, il a adhéré au projet de vie que le Seigneur avait pour lui, avec foi, obéissance, espérance, certitude du Royaume. Il me demandait toujours de prier pour lui parce qu'il était conscient que l'engagement dans le monde, sans l'aide qui vient d'En haut, est incomplet et ne porte pas de fruits. Le service politique lui même, sans référence à la foi, reste aride et exposé au Mauvais. »

LES EVÊQUES DU PAKISTAN

Après la messe, Mgr Rufin a déclaré à l'agence *Fides*: « C'est un homme qui a donné sa vie pour la foi. Je suis certain que l'Eglise, en respectant les temps qui sont les siens, pourra le proclamer martyr. »

Puis le corps du ministre assassiné a été transporté par hélicoptère dans son village natal. Un éloge funèbre a été prononcé par le P. Pervez Emmanuel, un cousin de Shahbaz Bhatti. Mgr Joseph Coutts, évêque de Faisalabad, a déclaré: « Bhatti a été la voix de la Vérité. Et la voix de la Vérité ne sera pas supprimée parce que la Vérité triomphera. Bhatti a été un émissaire de la Lumière. Et la Lumière ne sera pas vaincue par les ténèbres ».

Le lendemain, Mgr Andrew Francis, évêque de Multan, a déclaré à l'agence *Fides* que la Conférence épiscopale du Pakistan, qui se réunira à Multan du 20 au 25 mars, présentera officiellement au

Saint-Siège la demande de déclarer martyr Shahbaz Bhatti: « Bhatti est un homme qui a donné sa vie pour la foi cristalline en Jésus Christ. Il est de notre devoir à nous, évêques, de signaler son histoire et son expérience à l'Eglise de Rome afin de demander la reconnaissance officielle de son martyr. »

LE CARDINAL TAURAN

Dimanche 6 mars, le cardinal Jean-Louis Tauran, président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, a célébré une messe, à Rome, pour Shahbaz Bhatti. La veille, il déclarait à l'agence *Zenit*:

J'ai été profondément ému en lisant son testament spirituel qui - selon moi - est à la hauteur d'un texte d'un des Pères de l'Eglise: « Je n'ai plus aucune peur, je dédie ma vie à Jésus. Je ne veux pas de popularité, je ne veux pas de positions de pouvoir: je veux seulement une place aux pieds de Jésus. » Ce sont des phrases qui touchent réellement. La dernière fois que nous nous sommes rencontrés à l'aéroport de Lahore, vers minuit, avant que j'embarque sur un vol pour Rome, quand nous nous sommes séparés, il m'a dit: « Je sais que je mourrai assassiné, mais je donne ma vie comme témoin pour Jésus et pour le dialogue interreligieux ». Il savait, et il avait déjà offert sa vie. Je pense que c'est un vrai martyr parce qu'il a été tué comme chrétien. C'était un homme, un chrétien authentique. Il n'a jamais eu une parole haineuse, jamais. Il avait assimilé l'Evangile de manière éminente! Nous sommes tous petits face à ce grand exemple. Un homme de 42 ans - très jeune - qui vivait un peu comme un consacré sans l'être. J'ai été très impressionné parce que l'on percevait l'intensité de sa vie intérieure.

J'ai écrit plusieurs fois tout le mal que je pensais de telle ou telle déclaration du cardinal Tauran. Je suis d'autant plus heureux de pouvoir saluer ce propos.

LE P. LOMBARDI

Cette fois, la personnalité romaine critiquable est le P. Federico Lombardi,



Shahbaz Bhatti, en 2005, montrant une croix brûlée lors de l'attaque d'une église dans le Pendjab.

qui met sur le même plan Salman Taseer et Shahbaz Bhatti :

Tous deux ont été tués pour la même raison: parce qu'ils s'opposaient à la loi sur le blasphème. Mais l'un était musulman, Salman Taseer, gouverneur du Pendjab; l'autre chrétien, Shahbaz Bhatti, ministre pour les minorités du gouvernement pakistanais. (...) Alors que ces deux assassinats nous remplissent d'horreur et d'angoisse pour le sort des chrétiens au Pakistan, ils nous inspirent de manière paradoxale un sursaut d'espérance, parce qu'ils associent un musulman et un chrétien dans le sang versé pour la même cause. (...) Du dialogue de vie on passe au dialogue du témoignage dans la mort, au prix de son propre sang, pour que le nom de Dieu ne soit pas réduit à un instrument d'injustice. Dans la mémoire de Taseer et de Bhatti, dans une gratitude émue pour la manière dont ils ont vécu et sont morts, les vrais adorateurs de Dieu continueront à se battre - et si nécessaire à mourir - pour la liberté religieuse, la justice et la paix. Y a-t-il un encouragement plus fort à cheminer ensemble vers Assise?

La construction idéologique du P. Lombardi s'écroule quand on sait que Salman Taseer... n'était pas musulman. Il ne l'était que de dénomination. Il était très occidentalisé. Sa page Facebook ressemblait à celle d'un Américain moyen, et c'est au nom du libéralisme occidental qu'il combattait la loi sur le blasphème. Cela n'enlève rien à son très grand courage, mais on ne peut pas mettre son assassinat sur le même plan que celui du martyr catholique Shahbaz Bhatti. Et le P. Lombardi ne craint pas d'inventer une citation de Benoît XVI: selon lui, le pape, dans son discours au corps diplomatique, avait rendu hommage au « sacrifice courageux » de Salman Taseer. Non. Le pape avait dit que « le tragique assassinat du gouverneur du Pendjab » montre combien il est urgent d'abroger les lois sur le blasphème au Pakistan.

⁽¹⁾ Khushpur est un des villages fondés par un dominicain occidental (je n'ai pas pu trouver d'autre précision), le P. Félix, qui a également fondé Mariamabad et Francisabad. Le nom de Khushpur, en ourdou, veut dire aussi bien la cité du P. Félix que la cité heureuse, la cité de la joie. Il y a un couvent de dominicaines, qui s'occupent d'un dispensaire, et une école secondaire catholique. Des femmes regroupées dans une association Sainte-Catherine de Sienne visitent les familles et organisent des prières familiales. Khushpur est connu pour son très actif comité paroissial, que présidait le père de Shahbaz Bhatti (mort en janvier dernier). C'est à Khushpur qu'est installé le Centre national pakistanais de formation à la catéchèse. L'AFP n'y voit qu'un « village poussiéreux et des maisons en torchis »...

Laisser entendre qu'il y aurait un combat commun entre les musulmans et les chrétiens sur la loi contre le blasphème est contraire à la vérité. Alors que toute l'Eglise au Pakistan est mobilisée contre cette loi, la seule autre personnalité pakistanaise « musulmane » qui ait cherché à modifier la loi est Sherry Rahman, député et ancien ministre : elle avait déposé une proposition de loi, elle a dû la retirer pour ne pas se faire assassiner. Elle aussi est « musulmane » à la façon de Salman Taseer.



Les funérailles de Shahbaz Bhatti.

« JE VEUX SEULEMENT UNE PLACE AUX PIEDS DE JÉSUS »

Ce que le cardinal Tauran appelle le « testament » de Shahbaz Bhatti, c'est la retranscription d'une interview, qui figure dans un livre publié à Venise en 2008 : *Chrétiens au Pakistan. Dans les épreuves, l'espérance*. On constatera que Shahbaz Bhatti, qui était alors président de l'Alliance des minorités du Pakistan (qu'il avait fondée), commence par dire qu'il ne veut pas devenir ministre. C'était peu avant qu'il le devienne. Il voulait « servir Jésus en tant qu'homme du peuple ». Il a dû comprendre qu'il pouvait servir Jésus aussi en tant que ministre. Et qu'en devenant martyr au gouvernement du Pakistan il allait servir son peuple et toute la chrétienté.

De hautes responsabilités au gouvernement m'ont été proposées et on m'a demandé d'abandonner ma bataille, mais j'ai toujours refusé, même si je sais que je risque ma vie. Ma réponse a toujours été la même : « Non, moi je veux servir Jésus en tant qu'homme du peuple ».

Cette dévotion me rend heureux. Je ne cherche pas la popularité, je ne veux pas de positions de pouvoir. Je veux seulement une place aux pieds de Jésus. Je veux que ma vie, mon caractère, mes actions parlent pour moi et disent que je suis en train de suivre Jésus-Christ. Ce désir est si fort en moi que je me considérerai comme un privilégié si - dans mon effort et dans cette bataille qui est la mienne pour aider les nécessiteux, les pauvres, les chrétiens persécutés du Pakistan - Jésus voulait accepter le sacrifice de ma vie. Je veux vivre pour le Christ et pour Lui je veux mourir. Je ne ressens aucune peur dans ce pays.

À de nombreuses reprises, les extrémistes ont tenté de me tuer et de m'emprisonner ; ils m'ont menacé, poursuivi et ont terrorisé ma famille. Les extrémistes, il y a quelques années, ont même demandé à

mes parents, à ma mère et à mon père, de me dissuader de continuer ma mission d'aide aux chrétiens et aux nécessiteux, autrement ils m'auraient perdu. Mais mon père m'a toujours encouragé. Moi, je dis que tant que je vivrai, jusqu'à mon dernier soupir, je continuerai à servir Jésus et cette pauvre humanité souffrante, les chrétiens, les nécessiteux, les pauvres.

Je veux vous dire que je trouve beaucoup d'inspiration dans la Bible et dans la vie de Jésus-Christ. Plus je lis le Nouveau et l'Ancien Testament, les versets de la Bible et la parole du Seigneur et plus ma force et ma détermination sont renforcées. Lorsque je réfléchis sur le fait que Jésus a tout sacrifié, que Dieu a envoyé Son Fils pour notre rédemption et notre salut, je me demande comment je pourrais suivre le chemin du Calvaire. Notre Seigneur a dit : « Prends ta croix et suis-moi ». Les passages que j'aime le plus dans la Bible sont ceux qui disent : « J'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger, et vous m'avez accueilli ; j'étais nu, et vous m'avez habillé ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi ! ». Ainsi, lorsque je vois des personnes pauvres et dans le besoin, je pense que c'est Jésus qui vient à ma rencontre sous leurs traits.

Pour cette raison, j'essaie toujours avec mes collègues d'aider et d'assister ceux qui en ont besoin, les affamés, les assoiffés.

MGR DINO PISTOLATO

On aura remarqué que le cardinal Tauran dit que Shahbaz Bhatti « vivait un peu comme un consacré sans l'être ». Il était en effet célibataire, pour se consacrer entièrement à sa mission. A ce sujet, on a le témoignage, assez curieux, de Mgr Dino Pistolato, directeur de la Caritas de Venise :

Je l'ai connu en 2005, après le tremble-

ment de terre qui a frappé la région d'Islamabad.

En tant que président de l'association APMA (All Pakistan Minorities Alliance), il se consacrait entièrement à la défense des communautés marginalisées et des minorités religieuses du Pakistan.

Enseignant à l'école primaire, il avait fait de sa vie une offrande pour les pauvres et pour ceux qui sont persécutés à cause de leur foi. Je me souviens avec émotion d'une réponse qu'il me fit lorsque je lui demandais pourquoi il ne devenait pas prêtre. Il répondit qu'il voulait être au milieu des gens, en contact direct avec les

personnes et leurs difficultés, chose que souvent les prêtres ne parviennent pas à faire dans son pays.

Il avait une foi intense et lucide et la conscience d'une mort prochaine. Une chose qu'il m'a confirmée dans un mail récent dans lequel il me racontait son combat infatigable contre la loi actuelle sur le blasphème, les menaces continues qu'il recevait et le manque de soutien de son parti politique.

Je me console en pensant qu'il a pu voir se réaliser le désir de sa vie. C'était de rencontrer le Pape, un événement qui s'est produit l'année dernière. J'ai connu un témoin de la foi, j'ai eu la grâce de connaître un martyr.

« JE SAIS CE QUE SIGNIFIE LA CROIX »

Enfin, voici ce que disait Shahbaz Bhatti en décembre dans une vidéo réalisée par l'organisation finlandaise *First Step Forum* :

Les forces de violence, les organisations militantes interdites des talibans et d'Al Qaïda veulent imposer leur philosophie radicale au Pakistan et, elles menacent quiconque s'oppose leur philosophie radicale.

Mais je mène cette campagne contre les lois de la Charia, pour l'abolition des lois anti-blasphème et, parce que je parle au nom des opprimés et des chrétiens martyrisés et persécutés et d'autres minorités, ces talibans me menacent.

Mais je veux partager ma foi en Jésus-Christ qui a donné toute sa vie pour nous, je sais ce que signifie la Croix et je suis le chemin de la Croix, je suis prêt à mourir pour notre cause, je vis pour notre communauté minoritaire et pour les personnes qui souffrent et je mourrai pour défendre leurs droits...

Aussi, ces menaces et ces avertissements ne peuvent pas changer mon opinion et mes principes. Je préfère mourir pour ces principes et pour la justice envers ma communauté plutôt que d'accepter des compromis face à ces menaces.

ET VOICI L'ÉPISODE « PEUPLE JUIF »

Chrétienté



DIMANCHE PROCHAIN...

Et c'est reparti... Une fois de plus, *l'Osservatore Romano* a publié des extraits du prochain livre du pape, et une fois de plus, la presse s'empare d'un de ces extraits pour dire n'importe quoi.

On peut lire ainsi : « **Le pape exonère le peuple juif de la responsabilité de la mort du Christ** », ou « **Benoît XVI innocente le peuple juif** », ou « **le pape réaffirme, avec une clarté inédite, que le peuple juif n'est pas déicide** »... Et les organisations juives, et même l'Etat d'Israël, y vont de leur couplet satisfait...

Mais il n'y a rien de nouveau. Simplement, dans son exposé sur la Passion, le pape (ou plutôt le professeur Ratzinger) fait une exégèse des textes évangéliques, dont le fond n'est rien d'autre que la doctrine traditionnelle. Il est vrai que, comme personne ne connaît plus la doctrine traditionnelle, cela apparaît comme une nouveauté. Et les moins incultes se souviennent que cela figure dans les textes de Vatican II...

Donc, Joseph Ratzinger écrit que lorsque saint Jean dit « les Juifs », il ne parle pas du peuple juif dans son ensemble, mais des autorités juives de l'époque. Evidemment. Saint Jean lui-même était juif. Quand on dit « *les Américains sont coupables de crimes de guerre en Irak* », on désigne le gouvernement, pas le peuple américain. Quand on dit « *la France s'est couchée devant Bruxelles* », on ne parle ni du peuple français ni des Bruxellois.

Et lorsque « le peuple » demande la libération de Barrabas et la mort du Christ, ce n'est pas tout le peuple, mais une foule manipulée par les autorités (comme cela est dit explicitement par saint Matthieu et saint Marc).

L'IMPOSTURE DU « DÉCIDE »

C'est ce que dit le texte de Vatican II *Nosstra Aetate*, et c'est ce que dit le Catéchisme de l'Eglise catholique, rédigé sous l'autorité du cardinal Ratzinger... Mais c'est ce que dit l'Eglise depuis toujours. Lorsque les pères de l'Eglise sont virulents contre « les juifs », c'est contre les autorités juives et ceux des juifs qui les suivent, pas contre « le peuple juif », qu'ils n'ont en outre jamais traité de « peuple déicide ».

Ceci est une imposture majeure, inventée par les ennemis de l'Eglise. Le mot « déicide » pour désigner le peuple juif ne se trouve dans AUCUN texte du magistère. Dans l'immense corpus patristique grec, on ne trouve que 17 fois (donc quasiment jamais) le mot « déicide »⁽¹⁾, jamais accompagné du mot peuple, et désignant des hérétiques, ou des pécheurs. Comme dans le Catéchisme du Concile de Trente : « **Lorsque nous Le renions par nos actes, nous portons en quelque sorte sur**



Lui nos mains déicides. » Juste avant, on peut lire : « **Notre crime à nous dans ce cas est plus grand que celui des Juifs. Car eux, au témoignage de l'Apôtre, s'ils avaient connu le Roi de gloire, ils ne L'auraient jamais crucifié. Nous, au contraire, nous faisons profession de Le connaître.** »

Dans l'immense corpus patristique latin, on trouve encore moins le mot « déicide » que chez les pères grecs. On le trouve une fois chez saint Pierre Chrysologue... qui traduit une expression de saint Grégoire de Nazianze. Et une fois chez saint Augustin, dans son commentaire du psaume 65 :

« **Le Seigneur ressuscita, et beaucoup crurent : ils n'ont pas compris quand ils l'ont crucifié, néanmoins plus tard ils ont cru en lui, et un si grand forfait leur fut pardonné. Le sang répandu du Seigneur a été pardonné à des homicides, que je ne dis pas déicides, car "s'ils avaient connu le Seigneur de gloire, ils ne l'auraient jamais crucifié". Naguère donc, Dieu a pardonné aux homicides le sang innocent qu'ils avaient répandu ; ce même sang versé par leur fureur, ils l'ont bu par la grâce.** »

Saint Augustin écrit : « *ut non dicam deicidis* ». Souvent, « *ut non dicam* » est une expression toute faite, comme l'expression française « *pour ne pas dire* », utilisée lorsqu'on veut atténuer la portée d'une qualification qu'on n'ose pas affirmer clairement. Mais ici ce n'est pas le cas. Saint Augustin rejette clairement la qualification de déicide (ils n'étaient pas déicides, ceux qui ont condamné un homme parce qu'il se prétendait Dieu), en s'appuyant sur saint Paul, comme le fera le Concile de Trente, et en insistant : Dieu a pardonné aux homicides.

Voilà ce que dit l'Eglise. Depuis toujours. N'en déplaise à ceux qui ne reviennent sur le sujet que pour reprocher une fois de plus à l'Eglise d'avoir accusé pendant de si longs siècles le peuple juif d'être déicide...

⁽¹⁾ En grec *theotoknoi*. Le dictionnaire Bailly ne le traduit d'ailleurs pas par « déicide », mais par « qui fait mourir Dieu » : il ne s'agit pas de ceux qui auraient tué Dieu, mais de ceux qui le tuent aujourd'hui.

• C'est le premier dimanche de carême.

Dans l'évangile, le démon tentateur demande au Christ de se jeter du haut du pinacle du Temple s'il est le fils de Dieu, car il est écrit : « **Il a donné des ordres à ses anges à ton sujet, et ils te prendront dans leurs mains de peur que ton pied ne heurte une pierre** ». C'est un verset du psaume 90. Exceptionnellement, à la messe, le trait est constitué du psaume 90 chanté presque intégralement. Et il sera cité dans la liturgie tout au long du carême.

Nous entrons dans un champ de bataille, et le psaume 90 est « **notre char de combat** », dit Dom Pius Parsch. Il faudra progresser à travers les flèches, les terreurs, la peste, les lions, les dragons et les serpents. Mais les anges sont là pour nous porter, pour nous garder sous les ailes de Dieu. Le psaume 90 est un psaume de confiance, comme le savait le diable. Mais la confiance en un Dieu qui nous guide, non en un Dieu que l'on tente.

DAOUDAL HEBDO BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____

Ville _____

Email _____

@ _____

Abonnement normal :

180 € pour 46 N° par an.

Abonnement de six mois :

100 € pour 23 N°.

Abonnement de six mois :

70 € pour 23 N° en Noir et Blanc.

Abonnement de soutien

300 € et plus pour 46 N° par an

Abonnement à vie... du magazine : 1500 €

DOM-TOM : 210 €. **UE et**

Suisse : 210 €. **Autres pays :** 270 €

Abonnement par internet :

100 € pour 46 N° par an (réception par courriel, au format pdf).

à retourner à **Daoudal Hebdo**
BP16023 F 56160 Guémené-sur-Scorff